

TARIFS T.T.C. 2020

STATIONNEMENT DES BATEAUX

CAT.	Long. Hors tout	Largeur maximum	CONTRAT ANNUEL du 01/01/20 inclus au 31/12/20 inclus	TARIF MENSUEL BASSE SAISON *	TARIF MENSUEL MOYENNE SAISON **	CONTRAT HIVER ***	CONTRAT ETE ****	TARIF/NUIT ou au delà de 3H de stationnement
A ⁰	< 4,99 m	2m00	896,55	107,20	136,40	511,55	1 149,80	9,75
A ¹	5 à 5,49 m	2m15	1 039,45	122,25	155,60	583,50	1 311,50	11,10
A ²	5,50 à 5,99 m	2m30	1 233,00	141,80	180,45	676,75	1 521,10	12,90
B	6 à 6,49 m	2m45	1 393,50	158,00	201,05	754,05	1 694,75	14,35
C	6,50 à 6,99 m	2m60	1 535,35	174,15	221,70	831,30	1 868,40	15,85
D	7 à 7,49 m	2m70	1 686,50	193,15	245,85	921,85	2 072,00	17,55
E	7,50 à 7,99 m	2m80	1 863,55	209,90	267,15	1 001,80	2 251,70	19,10
F	8 à 8,49 m	2m95	2 012,65	228,30	290,60	1 089,75	2 449,30	20,75
G	8,50 à 8,99 m	3m10	2 160,70	245,05	311,90	1 169,70	2 628,95	22,30
H	9 à 9,49 m	3m25	2 298,35	261,80	333,20	1 249,60	2 808,60	23,80
I	9,50 à 9,99 m	3m40	2 458,85	279,15	355,25	1 332,20	2 994,25	25,35
J	10 à 10,49 m	3m55	2 578,90	292,50	372,30	1 396,15	3 137,95	26,60
K	10,50 à 10,99 m	3m70	2 740,45	310,95	395,75	1 484,10	3 335,60	28,25
L	11 à 11,49 m	3m85	2 927,80	333,30	424,15	1 590,65	3 575,15	30,30
M	11,50 à 11,99 m	4m00	3 135,95	355,05	451,90	1 694,55	3 808,70	32,30
N	12 à 12,99 m	4m30	3 393,70	386,85	492,40	1 846,45	4 150,05	35,15
O	13 à 13,99 m	4m60	3 646,35	412,00	524,35	1 966,30	4 419,50	37,45
P	14 à 14,99 m	4m90	3 904,10	442,70	563,45	2 112,85	4 748,90	40,25
Q	15 à 15,99 m	5m20	4 156,75	471,70	600,35	2 251,40	5 060,30	42,90
R	16 à 16,99 m	5m50	4 412,45	500,75	637,30	2 389,95	5 371,70	45,50
Au delà de 16m99 de long. H.T. réelle et 5m50 de large, par mètre de longueur et 0m30 de largeur supplémentaire			277,45	32,40	41,20	154,55	347,35	2,95

Tarifs comprenant l'eau, l'électricité et le service d'ordures ménagères

***TARIF MENSUEL BASSE SAISON** : du 01/01 inclus au 31/03 inclus et du 01/10 inclus au 31/12 inclus.

****TARIF MENSUEL MOYENNE SAISON** : du 01/04 inclus au 30/06 inclus et du 01/09 inclus au 30/09 inclus.

*****CONTRAT HIVER 2020/2021** : Forfait du 01/10/20 inclus au 31/03/21 inclus **indivisible**. Le règlement s'effectue en deux fois : 50% à la signature du contrat, et le solde avant le 15/01/N+1

******CONTRAT ETE** : Forfait du 01/04 inclus au 30/09 inclus **indivisible**. Le règlement peut s'effectuer par prélèvement, jusqu'à 6 fois.

TARIF MULTICOQUE : tranche tarifaire correspondant à la longueur hors-tout x 1,5

TARIF ESCALE : ½ tarif nuit du 01/01 inclus au 31/03 inclus et du 01/10 inclus au 31/12 inclus. Tout bateau arrivant de nuit est supposé être arrivé avant minuit. Pour les escales facturées à la nuit, il sera accordé la gratuité de la 3ème nuit du 1er avril inclus au 30 septembre inclus après avoir passé deux nuits consécutives dans le port. Cette gratuité ne pourra être accordée que deux fois dans un même mois. Elle ne sera pas appliquée aux usagers ayant bénéficié du demi-tarif estuaire ou de la gratuité "régates" ou aux usagers ayant bénéficié du passeport escale.

TARIF ESTUAIRE : ½ tarif nuit du 1er avril inclus au 30 juin inclus et du 1er septembre inclus au 30 septembre inclus. Il ne sera appliqué que sur présentation d'un justificatif du port d'attache (facture de location d'emplacement, ou attestation). **Il ne pourra pas être appliqué avant ou après avoir bénéficié du tarif régates.**

TARIF REGATE : pour les bateaux participant à des régates organisées par la Société des Régates de Royan, il sera consenti la gratuité sur présentation de justificatif d'inscription, dans la limite d'une période de 3 nuits avant à 3 nuits après l'événement.

TARIF PORTS DU SYNDICAT MIXTE : ½ tarif nuit du 01/07 inclus au 31/08 inclus pour les bateaux ayant un contrat à l'année ou un contrat été (du 1/04 au 30/09) dans un des ports du Syndicat Mixte dans la limite de 3 nuits.

******* TARIF PASSEPORT ESCALE** : il ne sera appliqué que sur présentation de la carte passeport escale. La gratuité est limitée à **2 nuits consécutives par escale**. Les 2 nuits suivantes seront payantes pour bénéficier de la 5ème nuit gratuite.

*******FRAIS DE DOSSIER ET DE RECHERCHE** : tout bateau non titulaire d'un contrat dans le port qui n'aura pas effectué de déclaration d'entrée et/ou qui ne s'acquittera pas de son séjour avant son départ se verra imputer la facturation d'un forfait en sus pour frais de recherche et de dossier

TAXE DE SÉJOUR : appliquée en supplément du tarif escale par personne majeure et par nuitée.

LES TARIFS MENSUELS SONT INDIVISIBLES ET LES RÉDUCTIONS NE SONT PAS CUMULABLES

CONDITIONS GENERALES : conditions stipulées dans le contrat d'amarrage (délibération CS-181129-02 du Conseil Syndical du 29/11/18).